

# PARC ÉOLIEN

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE  
FAÿ-LÈS-NEMOURS

LETTRE INFO N°1 - FÉVRIER 2021

Madame, Monsieur,

En 2018, suite à la levée des contraintes de survol de l'aviation militaire sur la commune de Faÿ-lès-Nemours la société Energie Eolienne France (EEF) a identifié une zone potentielle pour y installer un parc éolien.

Depuis, nos équipes travaillent avec enthousiasme à un projet qui contribuerait à l'atteinte des objectifs de la région Île-de-France qui prévoit de multiplier par 10 sa capacité de production d'électricité d'origine éolienne d'ici 2030. (Source : Feuille de route pour la transition énergétique en Île-de-France, 2020)

Un parc éolien est un projet au long cours. Soumis à autorisation préfectorale, il nécessite une série d'études techniques et environnementales dont les premiers résultats seront disponibles au printemps 2021.

À l'approche de cette étape clef pour la définition du projet, nous souhaitons dès à présent initier une démarche d'information et de concertation auprès des riverains et des citoyens.

L'objectif : travailler à la définition d'un projet cohérent, en phase avec les enjeux locaux.

Cette lettre détaille les premiers éléments du projet. Elle expose également la dynamique participative proposée avec comme principal dispositif, la mise sur pied d'un comité citoyen ouvert à tous.

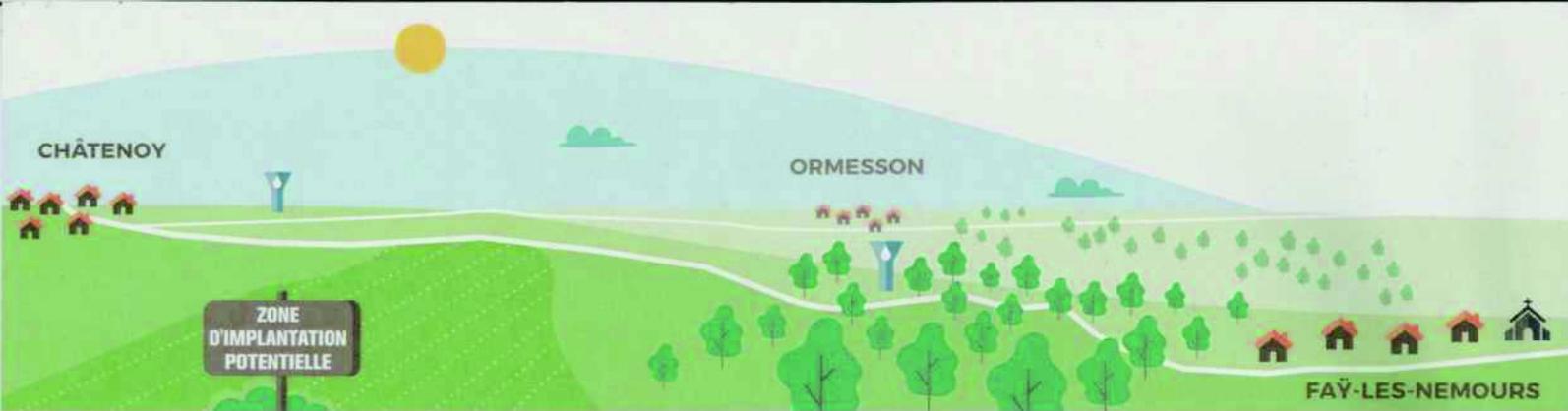
Espérant vous compter parmi ces participants, nous vous souhaitons une agréable lecture.

Merveille Bagamboula,  
cheffe de projet, EEF

**EEF SAS**

## ENERGIE EOLIENNE FRANCE, QUI SOMMES-NOUS ?

Fondée en 2001, la société Energie Eolienne France (EEF) s'est associée en 2008 à Eno Energy, un groupe allemand du secteur des énergies renouvelables. **Développeur éolien et photovoltaïque engagé dans la transition énergétique**, EEF est présente tout au long de la vie du projet : de la prospection à l'exploitation et la maintenance des installations, en passant par la construction. Forte de son expérience et de son savoir-faire, elle développe actuellement 279 MW en France et en Belgique et dispose d'une puissance déjà installée de 64 MW.



Ceci est un schéma indicatif et non une représentation fidèle de la réalité.

## OÙ EN EST LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET ?

- 🔊 Identification du site
- 🗨️ Prise de contact avec le conseil municipal
- 🔒 Sécurisation foncière

1<sup>er</sup> trimestre 2020

## LANCEMENT DES ÉTUDES TECHNIQUES & ENVIRONNEMENTALES

- 🦋 Étude faune et flore
- 🌳 Étude paysagère
- 🔊 Étude acoustique
- 🌬️ Installation d'un mât de mesure de vent

Mars 2021

Printemps 2021

- 📄 Réception des états initiaux
- 📍 Analyse des variantes d'implantation et choix du scénario définitif

1<sup>er</sup> semestre 2022

- 🚩 Dépôt du dossier
- 📁 Instruction du dossier par les services de l'État
- 👥 Enquête publique
- 👤 Décision du préfet

## ZOOM SUR LA RÉALISATION DES ÉTATS INITIAUX : QUELLES SONT LES ÉTUDES EN COURS ?

Plusieurs études, réalisées par des bureaux d'études indépendants, sont nécessaires pour analyser la faisabilité d'un projet éolien mais aussi pour respecter la procédure soumise à autorisation environnementale concernant les « Installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE). Passer le territoire à la loupe permet d'identifier les enjeux écologiques, paysagers, acoustiques, techniques et humains présents. C'est ce qu'on appelle établir "l'état initial" du site.

### ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Cette étude permet d'analyser et de quantifier la biodiversité du territoire. Elle est menée durant un cycle biologique complet (4 saisons) sur différentes aires d'études dans un rayon de 20 km. Une attention toute particulière est portée à la flore remarquable et la faune protégée, notamment les oiseaux (hivernants, nicheurs et migrants) et les chauves-souris.

### INTÉGRATION PAYSAGÈRE

Cette analyse porte sur 3 aires d'études autour du site et de ses abords. Elle doit permettre de prendre en compte l'ensemble des éléments paysagers (naturels et patrimoniaux) présents aux environs de la zone afin que le projet s'intègre au mieux sur le territoire.

### ÉTUDE ACOUSTIQUE

La réglementation en vigueur en France sur ce sujet est l'une des plus strictes d'Europe.

Elle prévoit qu'un parc éolien ne doit pas ajouter au niveau sonore ambiant, plus de 5 décibels le jour et de 3 décibels la nuit. Dans ce cadre, des micros sont installés par un acousticien, au niveau des habitations riveraines de la zone d'études afin d'analyser et de confirmer que les émissions sonores du parc seront bien inférieures aux seuils réglementaires.

De nouvelles mesures seront effectuées à la mise en service du parc pour vérifier la bonne conformité de ce dernier.

C'est de la cartographie de ces enjeux que vont émerger un ou plusieurs scénarii d'implantations pour le parc éolien (nombre d'éoliennes, localisation précise, hauteur).

# LE VENT, UNE ÉNERGIE D'AVENIR...

## POUR NOS BESOINS D'AUJOURD'HUI

En France, l'électricité produite par des énergies renouvelables (hydraulique, éolien, solaire, méthanisation...) complète la production d'électricité des centrales nucléaires et des centrales à combustibles fossiles.

Le vent est une source d'énergie inépuisable, propre, gratuite et prévisible qui contribue à sécuriser, de manière croissante, notre approvisionnement en électricité. À titre d'exemple, le taux de couverture de l'éolien dans la production électrique française était de 32,49 %, le 27 septembre 2020\*.

\*Source : Eco2mix, RTE

## QUI PROFITE AU TERRITOIRE

Un parc en exploitation engendre, chaque année, des retombées fiscales pour la commune d'accueil du projet, la communauté de communes, le département et la région.

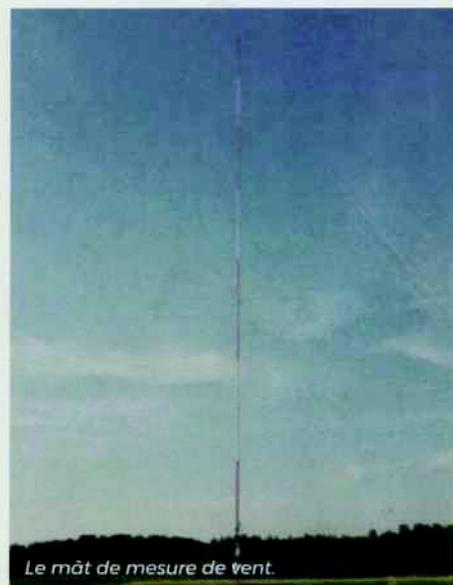
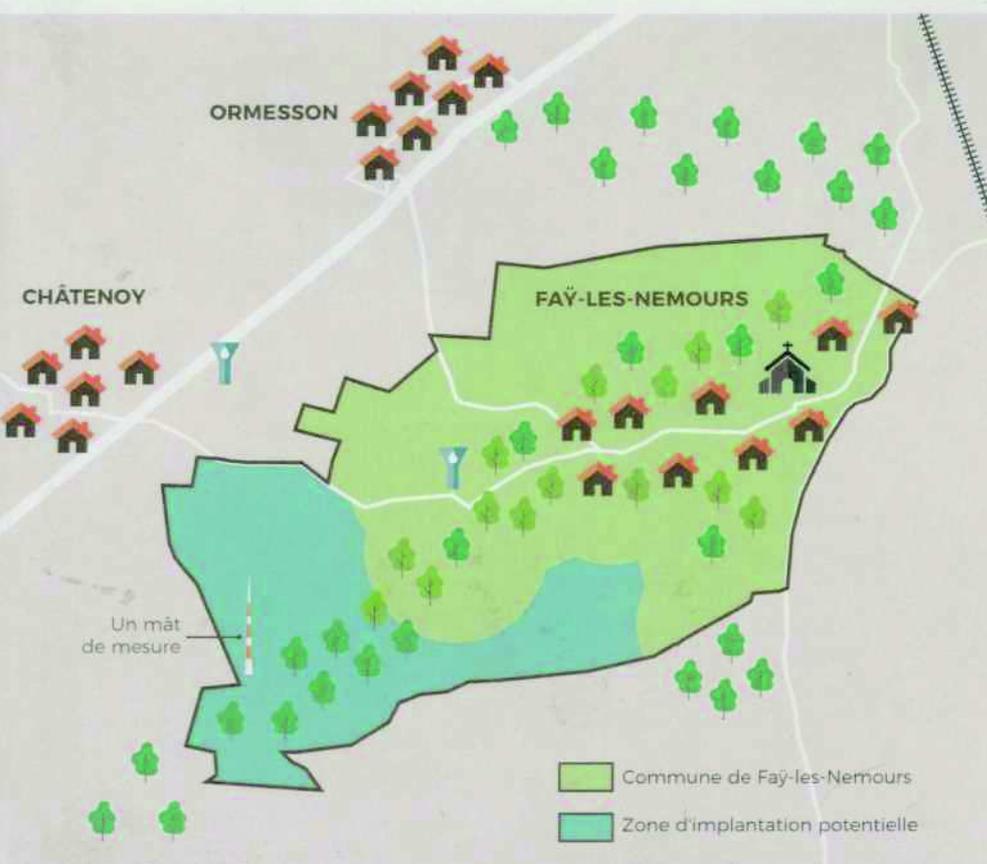
La commune se voit désormais verser directement 20 % de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER).

Ces revenus fiscaux annuels sont calculés sur la puissance installée et sont donc garantis et constants durant toute la durée de vie du parc, soit 20 à 25 ans.

## OÙ SE SITUE LA ZONE CONCERNÉE PAR LES ÉTUDES ?

Cette zone est située sur le plateau au Sud-Ouest du bourg de Fay-les-Nemours.

Lors de l'identification d'un site, plusieurs contraintes s'imposent : éloignement à plus de 500 mètres de toute habitation, respect de diverses servitudes techniques (aéronautique civile et militaire, conduite de gaz, faisceau hertzien...), prise en considération des espaces naturels réglementés ou des zones de protection du patrimoine.



Le mât de mesure de vent.

## LE MÂT DE MESURE DE VENT : UN OUTIL PRÉCIEUX DANS LA RÉALISATION D'UN PROJET ÉOLIEN

D'une hauteur de 87,1 mètres, il sera installé au cœur de la zone d'études et pour une durée minimale de 1 an. Le mât de mesure sert à analyser la force et l'orientation des vents pour chacune des saisons et à affiner le choix du type d'éolienne et de sa puissance.

Il permet également d'installer des micros en hauteur pour un suivi continu de l'activité des chauves-souris sur le site.

**Le mât de mesure sera installé au mois de mars 2021.**

# LA DÉMARCHE D'INFORMATION ET CONCERTATION

## QUELS OBJECTIFS ?

Energie Eolienne France a à cœur de développer un projet qui réponde au mieux aux attentes des habitants de son territoire d'accueil. Dans cette optique, l'agence Tact, qui travaille à l'intégration territoriale des projets d'aménagement du territoire, a été missionnée pour organiser une démarche de concertation.

Celle-ci doit permettre aux habitants de suivre l'avancée du projet et de se saisir progressivement de ses enjeux spécifiques afin de se forger un avis informé en amont de la phase de l'enquête publique.

Ce sera également pour eux l'occasion de travailler avec EEF à l'amélioration du projet, notamment :

- en partageant leur expertise d'usage du site envisagé,
- en contribuant à la mise sur pied d'une charte de bon voisinage,
- en réfléchissant collectivement à l'utilisation possible du budget alloué par EEF aux mesures d'accompagnement.

## QUELS DISPOSITIFS ?



### LE COMITÉ CITOYEN

Ouvert à toute personne habitant Fay-lès-Nemours, ou les communes voisines, désireuse de participer à une **réflexion collective et constructive sur les enjeux locaux du projet**.

Pour participer, pas besoin d'être favorable au projet : chacun reste libre de son avis final qu'il pourra exprimer au moment de l'enquête publique.



### En pratique ?

Une série de plusieurs ateliers sera organisée durant l'année 2021.

**Intéressé(e) pour participer à ce comité ?  
Contactez-nous :**

Cheffe de projet, EEF  
merveille.bagamboula@eno-energy.com  
06 40 42 31 58

Consultante concertation, agence Tact  
audrey.benassi@agencetact.fr  
06 51 80 62 81



### LE FIL INFO

Vous tenir informé(e) de l'avancée du projet est notre priorité !

- En correspondance des étapes clefs de la vie du projet, **d'autres lettres d'information** seront distribuées en boîtes aux lettres.
- Un **site internet sera également mis en ligne** dans les prochains mois pour rendre compte de façon plus continue des résultats des études, et des travaux du comité citoyen.



### LE FIL D'ÉCOUTE

Vous avez d'ores et déjà des questions sur le projet ? Vous souhaitez nous faire part d'une réflexion ou d'une suggestion ?

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition pour échanger !

*(Des temps d'échanges supplémentaires en direct avec l'équipe projet pourront être proposés en fonction de vos attentes. Leurs modalités dépendront du contexte sanitaire).*